

LES PAYS LES MOINS AVANCÉS,

RAPPORT 2000

REPÈRES

EMBARGO

Le contenu du présent rapport ne doit pas être cité,
ni résumé dans la presse, à la radio ou à la télévision
avant le **12 octobre 2000**
à **22 heures TU**

Les deux tiers des pays les moins avancés (PMA) - groupe de 48 pays en développement définis comme tels par l'Organisation des Nations Unies - n'ont cessé de perdre du terrain par rapport aux autres pays en développement et pays à faible revenu dans les années 90. Plus de 45 % des PMA ont connu une situation de stagnation ou de régression économique, et les trois quarts de leur population vit avec moins de deux dollars par jour. D'ici 2015, huit PMA seulement auront atteint l'objectif fixé par l'ONU en matière d'éducation primaire universelle, et quatre seulement auront réduit leur taux de mortalité infantile des deux tiers.

- Une réflexion fondamentale sur la politique d'aide a été engagée ces cinq dernières années, dans le cadre de laquelle les institutions d'aide multilatérale et bilatérale ont entrepris de rattacher l'ajustement économique à la réduction de la pauvreté. Il s'agit d'une mutation en profondeur, mais, dans le cas des PMA, nombre de principes à la base de ces changements reposent sur des conceptions erronées. La raison en est la volonté persistante de la communauté internationale de promouvoir un "ordre économique libéral à deux vitesses" dans lequel on poursuit des politiques visant à faciliter la libre circulation des biens et des capitaux, tandis que l'on décourage des mesures équivalentes pour faciliter la libre circulation de la main-d'œuvre.
- De nombreux PMA sont prisonniers d'un cercle vicieux dans lequel la faiblesse de la croissance et des revenus empêche tout accroissement du taux d'épargne, lequel à son tour freine l'investissement et la croissance intérieure. L'apport de ressources financières extérieures est le seul moyen de sortir de ce sous-développement économique.
- Exprimée en valeur réelle par habitant, l'APD nette dans les PMA a diminué de 45 % depuis 1990 et est retombée au niveau du début des années 70. Les flux de capitaux privés vers les PMA ont augmenté.
- ... mais les hausses observées sont concentrées dans un tout petit nombre de PMA, et leur

ampleur est insuffisante pour compenser la diminution de l'aide. Ainsi, les apports de capitaux à long terme par habitant en valeur réelle - qui sont indispensables au développement économique dans les PMA étant donné les faibles ressources intérieures mobilisables - ont diminué d'au moins 30 % depuis 1990.

- Les PMA et les créanciers-donateurs publics sont "pris ensemble dans un cercle vicieux d'aide et de dette" dans lequel un endettement élevé est préjudiciable à l'efficacité de l'aide et l'inefficacité de l'aide empêche de trouver une solution au problème de la dette. Le manque de coordination des flux d'aide a été un facteur d'incertitude financière et a désorganisé les finances publiques dans de nombreux PMA. En outre, le système de l'aide a affaibli les capacités étatiques, au détriment d'une véritable responsabilisation nationale.
- La libéralisation économique a été plus rapide dans de nombreux PMA que dans d'autres pays en développement pendant les années 90. Mais les réformes d'orientation correspondantes ont été conçues sans tenir correctement compte des paramètres économiques propres à la situation des PMA - contraintes structurelles, manque d'infrastructures sociales et économiques, faiblesse des marchés et du secteur des entreprises, médiocres capacités de production du secteur privé.
- Pour les PMA, un accroissement de l'aide est un préalable indispensable à une aide efficace, et une aide efficace est nécessaire à la croissance économique, à la lutte contre la pauvreté et à un développement durable. Mais une aide efficace dépend non seulement des mesures qui peuvent être prises au niveau national, mais aussi de la nature des relations internationales entre les PMA et leurs partenaires de développement, et des synergies entre la politique d'aide, le régime commercial international, l'allègement de la dette et les mesures destinées à promouvoir les flux de capitaux privés.
- Pour les deux tiers des PMA, l'endettement extérieur a atteint des niveaux insupportables selon les critères internationaux. Mais même l'initiative pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée risque de ne pas offrir de solution durable au problème dans la mesure où elle repose sur des prévisions à moyen terme excessivement optimistes qui font que les avantages que l'on peut en attendre apparaissent "irréalistes". Non seulement l'allègement de la dette qui est accordé vient trop tard et trop lentement, mais il est en outre tout simplement insuffisant.
- Les pays pauvres en général, et les PMA en particulier, ont besoin de plus qu'un simple allègement de la dette. Il faut leur offrir un "New Deal", un nouveau pacte de coopération internationale pour le développement. D'après la CNUCED, ce nouveau pacte pourrait s'articuler autour de cinq grands axes :
 - 1) Réorientation des politiques nationales en vue de développer les capacités de production, la compétitivité internationale et la diversification économique;
 - 2) Mobilisation de flux d'aide adéquats;
 - 3) Instauration d'un partenariat reposant sur une véritable responsabilisation nationale, avec un contrôle local de l'aide, une participation à l'élaboration des priorités et des programmes, et une responsabilité politique;
 - 4) Adoption de mesures d'allègement de la dette adéquates;
 - 5) Renforcement de la cohérence systémique, s'agissant en particulier des synergies entre les politiques d'aide et les politiques d'allègement de la dette.

La proposition de la CNUCED de lancer un nouveau pacte sera au cœur des discussions à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir

à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001.

** ***** **

Le présent document peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante :
<http://www.unctad.org>, section Publications et documents

Pour plus d'informations, prière de contacter Charles Gore, administrateur principal aux affaires économiques, Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, téléphone : 41 22 907 5944, télécopieur : 41 22 907 0046, courrier électronique : charles.gore@unctad.org ; Marquise David, administrateur associé aux affaires économiques, téléphone : 41 22 907 5617, télécopieur : 41 22 907 0046, courrier électronique : marquise.david@unctad.org ; Michael Herrmann, administrateur associé aux affaires économiques, téléphone : 41 22 907 5884, télécopieur : 41 22 907 0046, courrier électronique : michael.herrmann@unctad.org ; Muriel Scibilia, chargée de presse, Service de presse, CNUCED, téléphone: +41 22 907 58 16/28, télécopieur: +41 22 907 00 43; ou courrier électronique: press@unctad.org

Note : la liste des PMA vous sera envoyée séparément. Sont également disponibles trois communiqués de presse, le premier sur les tendances sociales et économiques (TAD/INF/2863), le deuxième sur une analyse critique du système de l'aide (TAD/INF/2864), le troisième sur les solutions proposées par la CNUCED (TAD/INF/2865).